



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 10133

Texte de la question

Mme Henriette Martinez attire l'attention de M. le Premier ministre sur le plan de relance du mécénat et des fondations qu'il a annoncé le 17 décembre 2002. Dans la perspective de favoriser les initiatives d'intérêt général prises par des particuliers et des entreprises, ce plan prévoit notamment dans son volet « entreprises » un doublement de l'avantage fiscal. Sous réserve que cette disposition soit suffisante pour permettre effectivement aux entreprises françaises de prendre toute leur place dans les « actions de solidarité » qui sont, - aux dires même de monsieur le Premier Ministre - un élément essentiel de « l'attractivité de la France et de son rayonnement dans le monde ». Elle aimerait savoir si le dispositif envisagé s'appliquera au soutien que pourraient apporter les entreprises et en particulier, les associations qui, au Nord comme au Sud, oeuvrent dans ce sens. Dans le cas contraire, si elle ne pense pas qu'en amendant le projet dans ce sens, cela crédibiliserait considérablement la position de la France lors du G8 d'Evian. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

Texte de la réponse

Ainsi que le rappelle l'honorable parlementaire, le Gouvernement a présenté un plan de relance du mécénat et des fondations, initié par le ministère de la culture et de la communication, en partenariat avec les autres départements ministériels intéressés. Il est confirmé que les mesures d'incitation fiscale envisagées ont vocation à bénéficier à l'ensemble des oeuvres d'intérêt général et pas seulement au secteur culturel. Seront également concernés les versements aux oeuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial et plus généralement aux entités visées à l'article 238 bis du code général des impôts. Un projet de loi sera prochainement déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Henriette Martinez](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10133

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 145

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1814